

# HISTOIRE D'UN CURE DE BERD'HUIS SOUS LA REVOLUTION FRANCAISE

*Extrait tiré des Cahiers Percherons n° 71 d'après les " Mémoires d'un ancêtre ou les tribulations d'un instituteur percheron " de Louis-Arsène Meunier qui fut instituteur à Dancé à l'âge de 15 ans 1/2 , avant d'ouvrir une école primaire en 1820 à Nogent-le-Rotrou.*

**A**rsène Meunier a rencontré Charles-Marin Vaux qui fut curé de Berd'huis de 1805 à 1831.

Charles-Marin VAUX est né à Coulimer le 19 décembre 1770. Il est le fils de Charles Vaux, laboureur et de Marie-Charlotte Pleugé. Monsieur Vaux fut ordonné prêtre par Monsieur Le Fessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne. Cette ordination doit avoir eu lieu vers la fin de 1791. Monsieur Vaux ayant tout juste ses 21 ans.

Le 13 floréal an 2 (2 mai 1794), c'est la règle générale pour les membres du clergé constitutionnel, nous apprenons que Monsieur Vaux a cessé les fonctions curiales dès le 4 floréal (23 avril 1794) ; il abdique et remet aux autorités ses lettres de prêtrise.

Le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), les administrateurs du district de Bellême certifient que Vaux a déclaré qu'il était dans l'intention de fixer sa résidence à Coulimer, sa commune d'origine, au district de Mortagne.

**(Il faut savoir que sous la Convention pendant la Terreur (1792-1795), la volonté d'annihiler toute vie chrétienne se traduit maintenant par des pressions et des menaces sur le clergé constitutionnel lui-même pour qu'il "abdique" (abandonne la prêtrise et se marie) ; il le fait en masse dont Charles-Marin Vaux. Un calendrier républicain remplace les semaines par des décades, les diman-**

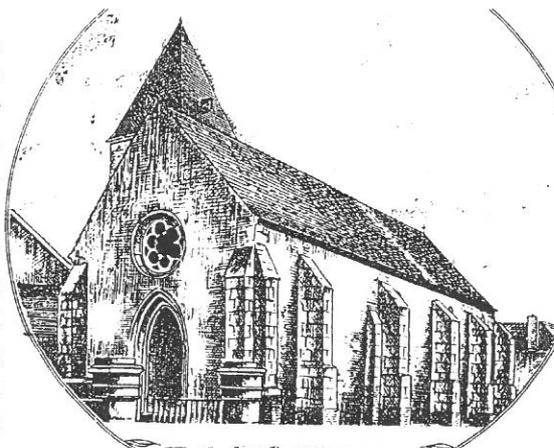
**ches par des décadis, les fêtes et cérémonies religieuses par des fêtes et cérémonies révolutionnaires.)**

Tout paraît ensuite retomber dans le plus profond silence. Il faut attendre le Concordat pour retrouver en 1802 quelques documents sur le compte de Monsieur Vaux.

Dans ses Mémoires, Arsène Meunier écrit : " Vaux était en effet comme prêtre dans une position assez étrange, ainsi que je l'appris plus tard. Il avait été curé constitutionnel et s'était marié pendant la Révolution. Depuis, pour rester dans le sacerdoce, il s'était séparé de sa femme et celle-ci, sous le nom de Madame Buzelin, était venue tenir une petite boutique de mercerie à Nogent-le-Rotrou. Ils avaient même une fille que j'ai connue. Or, étant à Berd'huis à partir de 1805, il avait la facilité de visiter sa femme quand bon lui semblait, ce qu'il faisait effectivement chaque semaine, le jour du marché."

En 1803, alors qu'il réside à Dame Marie, Vaux écrit à l'évêque de Sées. Il tient à lui attester par écrit son adhésion au Concordat et à lui redire qu'il est en communion avec lui.

Le 3 Octobre 1805, il est nommé curé de Berd'huis en remplacement de Charles Gelée transféré à Préaux.



Après bien des démêlées avec l'administration civile, en particulier le sous-préfet de Mortagne, Monsieur Delestang, qui le présente comme "un individu immoral et méprisé" Charles Vaux prête serment à Mortagne le 29 décembre 1805. Ses confrères, prêtres des communes voisines (à l'époque, il y avait un prêtre dans chaque village !) ne le tenaient pas non plus en haute estime et envoyaient à l'évêque des lettres accusatrices allant même jusqu'à demander à l'évêque d'exiger la démission du prêtre de Berd'huis. Monseigneur lui demande alors sa démission parce qu'on l'a calomnié auprès de lui. La stupéfaction des habitants de Berd'huis fut si grande qu'ils voulaient faire une pétition à l'évêque !

Finalement, après bien des tergiversations et un courrier abondant, le "petit curé" restera à Berd'huis jusqu'en 1831.

*Pour plus d'informations sur cette histoire, relire les Cahiers Percherons n°7.*